AVIS DE COURSE

Pieds Gelés Dériveurs

3ème manche du Challenge Départemental du Val de Marne 2008

C.V.B.M. Créteil 23 novembre 2008

Le C.V.B.M., ses membres, et le Conseil Général du Val de Marne, vous invitent à participer à la régate **"PIEDS GELES DERIVEURS"** qui se déroulera le dimanche 23 novembre 2008 sur le plan d'eau du bassin de la Pie à Créteil. Cette régate est également **la 3ème et dernière manche du Championnat Départemental de Voile du Val de Marne 2008.**

1) Règles régissant l'épreuve.

- L'avis de course.
- RCV 2005 - 2008.
- Les prescriptions de la F.F.V. et les règles de classe concernées.
- L'épreuve est classée en catégorie C du code de publicité de l'I.S.A.F.
- Les instructions de course et leurs annexes.

2) Classes admises.

- Dériveurs toutes séries.

3) Inscriptions.

- Inscriptions au club house du C.V.B.M. à partir de 9h le dimanche 23 novembre 2008.
- Les concurrents français devront présenter à l'inscription leur licence valide avec le cachet médical,
- L'autorisation parentale pour les mineurs.
- La carte de publicité le cas échéant.
- Les concurrents étrangers devront présenter une attestation d'assurance responsabilité civile et être en règle avec leur autorité nationale.
- Les annexes aux instructions de course seront fournies lors de la confirmation de l'inscription.
- Le ou les parcours seront décrits dans l'annexe aux instructions de course.

4) Programme.

Samedi 22 novembre 2008

- A partir de 14h accueil des concurrents.

Dimanche 23 novembre 2008

- 8h.: Accueil des concurrents.
- 9h.: Inscriptions.
- 1Oh.: Briefing
- 10h.30 : 1er signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses.
- Entre chaque course, crêpes et boissons chaudes offertes par le C.V.B.M.
- Pas de signal d'avertissement après 16h.
- 18h : Proclamation des résultats des Pieds gelés.
- 18h 30: Proclamation des résultats du Championnat Départemental de Voile Du Val de Marne.

5) Classement.

- Classement général en temps compensé
- Le nombre maximum de courses à courir est de 7.
- Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées, à l'exclusion de la moins favorable.
- Si 4 courses ont été courues, le classement est établi sur 3 courses.
- 2 courses sont nécessaires pour valider l'épreuve.

6) Frais.

- Aucun frais d'engagement pour les concurrents.

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL.

Président du comité de course:
Président du jury:
Jaugeur:

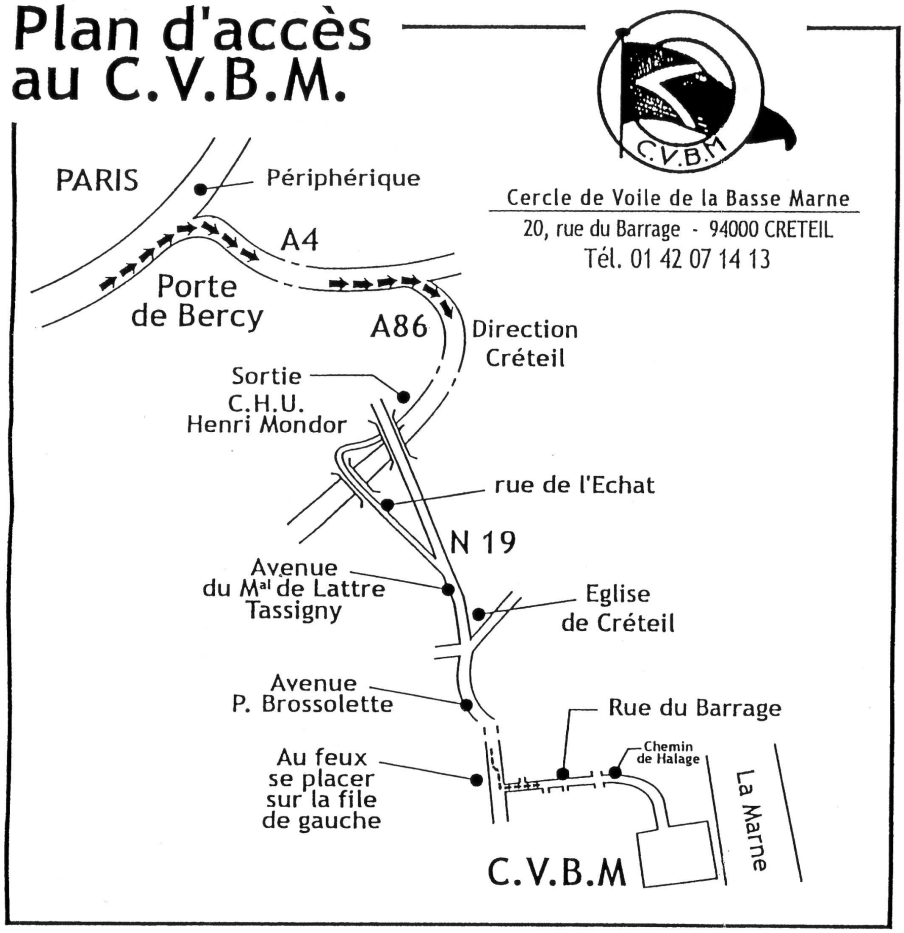

Renseignements complémentaires: Philippe Roy Tèl.: 01 47 27 14 52 Portable: 06 75 87 31 16 E.Mail :phi.roy@wanadoo.fr

Pieds Gelés Dériveurs

(C.V.B.M. Créteil)

Dimanche 23 novembre 2008

Inscription

Bateau N° :……**Type :**……

Barreur:

Nom:……

Prénom:……

Date de naissance:……

N°de licence:……

Club:……

E.Mail :……

Equipier:

Nom:……

Prénom:……

Date de naissance:……

N°de licence:……

Club:……

E.Mail :……

Réponse souhaitée avant le 13 novembre 2008

A expédier: Philippe Roy 60 rue de Longchamp 75116 Paris

Renseignements complémentaires: Philippe Roy Tèl.: 01 47 27 14 52 Portable: 06 75 87 31 16
E Mail: phi.roy@wanadoo.fr

CERCLE DE VOILE DE LA BASSE MARNE

Annexe aux instructions de course à la voile FFV ISAF 2005-2008

Pieds Gelés Dériveurs 23 novembre 2008

Rappel: Chapitre 1 Art. 4 décision de courir.
La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

2 Avis aux concurrents

2 Le tableau officiel d'affichage de la course est installé au club house.

4 Signaux faits à terre

4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mat de pavillons à la cabine ou, quand la ligne est déplacée en fonction du vent, soit au bateau comité soit à proximité immédiate de la ligne de départ.

.5 Programme des courses

5.1 Voir l'avis de course.

7 Zone de course

7 La zone des courses est située dans les darses du port de Bonneuil et, si le courant le permet, sur la Marne.

8 Parcours

8.1 Les bouées du parcours sont numérotées conformément au plan joint. Le nombre de tour à effectuer et l'ordre de passage des bouées est précisé par une lettre et un chiffre. La lettre et le chiffre sont affichés sur la ligne de départ. Des bouées peuvent être mouillées pour signaler un haut fond. Elles ne sont pas des marques de parcours. Le parcours sera précisé sur le tableau officiel.

10 Départ

10.2 La ligne de départ est matérialisée, soit par la cabine et la bouée N° 1, soit par le bateau comité ou un mat à terre et la bouée N° 1.

10.5 Si un bateau pointeur est mouillé il porte un pavillon du club.

12 Arrivée

12.1 La ligne d'arrivée est la même que la ligne de départ.

13 Système de pénalité

13.2 Le système de pénalité pour une infraction à une règle du chapitre 2 des RCV, la règle 44.1 s'appliquera.

14 Temps limite

14.1 La ligne d'arrivée est fermée à 50% du temps de course du premier.

15 Réclamations

15.1 Les réclamations seront déposées au plus tard 30 minutes après la fermeture d'arrivée de la dernière manche.

16 Classement

16:1 Le classement sera effectué selon la table des handicaps des dériveurs et quillards de sport.

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL.
Président du comité de course:
Président du jury:
Jaugeur: